



Pension alimentaire impaye

Par **validibali**, le **06/09/2010** à **11:18**

Bonjour separee depuis 11ans du pere de mes 2filles, nous n'etions pas maries. Il a paye une pension alimentaire pendant quelques mois lorsqu'il a arrete la CAF m'a demande de voir un avocat pour fixer le montant d'une pension alimentaire. Depuis la CAF m'a verse une alloc soutien famille jusqu'au 18 ans d'une des filles et continue a verser pour l'autre.

La CAF reclame le remboursement de cette aide au pere qui bien entendue cherche par tous les moyens a ne pas rembourser sa dette aupres de la CAF, en me menaçant de me denoncer a la CAF parce que je suis partie vivre a l'etranger avec la plus jeune de mes filles sans le declarer a la CAF je sais ce n'est pas correct j'aurais du le faire, mais comme le pere des filles ne payait pas de pension alimentaire les alloc de la CAF etaient vraiment bienvenue. A aujourd'hui je suis prete a rembourser petit a petit le trop percu de la CAF.

Question :

- 1) est ce la CAF va me demander des interets?
- 2) est ce que je peux mettre en route une procedure reclamant les pensions alimentaires non verses (deduisant l'aide de la CAF je suppose)meme si j'habite a l'etranger.

Merci d'avance a ceux qui peuvent repondre